

Délibération du Conseil d'administration Séance du 30 novembre 2022

Présents

MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point N°3), Corinne PICARD représentants le conseil municipal.

Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ, Christelle TREHET-COLLET et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS, M. Philippe FREMONDIERE, directeur général des services.

POINT N°3 - BUDGET CCAS - DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Madame CHOUTEAU, vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'approuver la décision modificative n°4 afin d'ajuster les crédits du budget principal comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation	LIBELLE	DEPENSES
205 - 02- Chap 20	Immobilisation incorporelle	- 4 000 €
2183 - 02- Chap 21	Matériel de bureau et informatique	4 000 €
	TOTAL	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON



Accusé de réception en préfecture 049-264901976-20221130-AS-22-30-11-3-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022